

PRESIDENCE

**Délibération N° 2017-79**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3II et les articles D719-41 à D719-47-5
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, notamment son article 17b ;
- Vu** la démission de Madame Sandrine MINI en date du 6 septembre 2017 ;
- Vu** la délibération 2017-67 du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2017 fixant les modalités de lancement et de diffusion de l'appel public à candidature pour la désignation d'une nouvelle personnalité extérieure ;
- Vu** l'appel public à candidature destiné à compléter le Conseil d'administration de l'université Lyon 2,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Désignation d'une personnalité extérieure du Conseil d'administration en remplacement de Madame Sandrine MINI.**

Est déclarée élue, au titre de la personnalité extérieure relevant du domaine artistique, culturel, scientifique ou humanitaire exerçant des responsabilités sociétales : Madame Jacqueline BROLL.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 19

Mme Broll : 19 voix pour  
Mme Dorbon : 0 voix  
Mme Porcher : 0 voix

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Présidence**

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07  
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75  
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>